

Le Canada et Cuba

IL Y A assez longtemps que le Canada et Cuba entretiennent des relations officielles. C'est en 1903 que Cuba ouvrit son premier consulat en terre canadienne, à Yarmouth, Nouvelle-Écosse, et, six années plus tard, le Canada ouvrit à Cuba un bureau commercial. Depuis lors, les deux pays ont conservé, du point de vue commercial, des rapports normaux. Cuba est, de longue date, un débouché pour notre poisson et nos pommes de terre. Les relations diplomatiques entre les deux pays ont été établies en 1945, et le Canada continue d'observer, dans son attitude envers Cuba, les normes qui régissent les rapports internationaux.

Au cours de l'année passée, l'évolution rapide et fondamentale de la politique intérieure et étrangère de Cuba a créé, aux Antilles, une certaine tension. S'étant rapprochée des pays de l'Europe orientale et de la Chine communiste, Cuba a vu se détériorer ses rapports avec ses voisins, et plus particulièrement avec les États-Unis.

La politique du Canada

Le 12 décembre 1960, M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, a déclaré aux Communes que son gouvernement suivrait la conjoncture de près et adopterait une politique constructive. Il a confirmé qu'il était désireux de maintenir avec Cuba des rapports semblables à ceux du Canada avec tout gouvernement reconnu.

Le 19 octobre 1960, les États-Unis ont imposé un embargo sur leurs échanges commerciaux avec Cuba. Washington affirma alors que cette mesure avait été rendue nécessaire par les dispositions "arbitraires, illégales et discriminatoires" de Cuba envers les citoyens et les intérêts des États-Unis en territoire cubain. Il n'était pas possible pour le Canada de justifier un embargo semblable par les mêmes motifs, car l'attitude de Cuba à l'égard des nationaux et des intérêts canadiens était toute différente.

L'économie canadienne n'est pas une économie étatisée et normalement notre gouvernement n'exerce pas de régie sur les transactions des commerçants ou des hommes d'affaires canadiens. Aucune mesure officielle ne leur interdit l'envoi à Cuba d'articles non stratégiques d'origine canadienne, ni l'établissement de rapports commerciaux légitimes avec ce pays.

Le commerce canado-cubain

L'embargo américain a éveillé par contre-coup l'intérêt public en ce qui concerne les rapports commerciaux entre Cuba et le Canada. Le 12 décembre dernier, à la Chambre des communes, M. Diefenbaker a rassuré ceux qui craignaient qu'Ottawa n'autorise le transbordement de marchandises au Canada, tournant ainsi les mesures d'embargo. Les produits en provenance des États-Unis entrant librement au Canada ne peuvent être réexportés vers Cuba sans permis individuels; ces permis ne sont accordés que pour les articles que ne vise pas l'embargo de